



# LICENCIEMENT FAUTE GRAVE RENOUVELLEMENT CARTE SEJOUR

-----  
Par hamoudsalah

Bonjour,

Pour commencer, je voudrai vous remercier pour vos réponses.

J'ai fait ma demande de renouvellement de carte séjour en octobre 2021 car elle s'est expirée en janvier.

Cela fait 22 ans que je suis en France sans aucun soucis concernant mes papiers. Je travaille aussi dans une société. Ma demande a été accepté sur le site démarches simplifiées et j'ai à ma disposition une attestation préfectorale ou je site il y a écrit " autorise à travailler accompagnée de la carte séjour même expirée jusqu'à l'obtention du récépissé". La DRH me met la pression en me disant que ce document n'est pas valable car il n'y a aucun cachet et qu'il lui faut une attestation de prolongation mais je ne sais pas comment je pourrai lui fournir cela car la préfecture ne répond pas. Mon responsable est venu dans mon bureau en voulant me faire signer une feuille de licenciement contre mon gréer. J'ai contacté la préfecture de Nanterre, je m'y suis rendu mais aucunes réponses. La DRH a suspendu mon contrat donc je n'aurai ni salaire ni rien du tout alors que j'ai 2 enfants et beaucoup de charges. J'espère que vous allez pouvoir m'aider je vous en supplie, je suis en déprime. En vous remerciant très fort.

-----  
Par ESP

Bonjour

"Licenciemnt pour faute grave"

Quelle faute vous reproche-t-on ? carte de séjour ?